

Rapport d'activité 2025

Note de confidentialité. Afin de protéger les enfants, les victimes, leurs familles et les personnes accompagnées, cette version publique ne mentionne pas leur identité et limite volontairement certains détails susceptibles de permettre leur identification. Les éléments sensibles sont présentés de manière synthétique et anonymisée.

I. Dossiers suivis

En 2025, le CIDE a reçu de nombreuses demandes d'aide, principalement en lien avec des situations de parents cherchant à protéger leurs enfants de violences intrafamiliales, d'inceste et de dysfonctionnements institutionnels allégués. Une majorité de ces demandes provenaient de France.

Chaque situation a fait l'objet d'une analyse attentive fondée sur les documents transmis et les faits vérifiables et, lorsque cela était nécessaire, sur un regard pluridisciplinaire. Le CIDE intervient avec prudence, en privilégiant l'écoute, l'orientation, l'accompagnement et, dans certains cas, la rédaction d'attestations ou de prises de position destinées aux autorités compétentes.

Plus de vingt dossiers ont été analysés durant l'année.

- conseil, écoute et orientation vers des professionnels compétents ;
- réorientation vers des structures spécialisées ;
- suivi de situations particulièrement sensibles ;
- rédaction ponctuelle d'attestations ou d'avis destinés aux autorités judiciaires ou administratives ;
- participation, dans certaines situations, au financement d'un conseil juridique.

Quelques exemples d'intervention, anonymisés

- Dans plusieurs dossiers complexes concernant des mineurs en danger, le CIDE a pu s'appuyer sur des avis de droit établis par des spécialistes reconnus afin d'éclairer son analyse et ses démarches.
- Le CIDE a soutenu une démarche publique dénonçant de graves dysfonctionnements judiciaires et demandant un examen approfondi des mécanismes de protection des victimes, en particulier des enfants. Une réponse officielle a confirmé la transmission de cette démarche à l'autorité compétente.
- Le CIDE a accompagné une personne faisant état de graves maltraitements subies durant son enfance. Après consultation d'un spécialiste, des informations pertinentes ont été transmises aux autorités de police compétentes afin qu'elles puissent être examinées.
- Le CIDE a accompagné d'autres familles et personnes dans leurs démarches et a, dans certains cas, contribué au financement d'un conseil juridique lorsque la protection d'un enfant le nécessitait.

II. Projets et actions spécifiques

- Le CIDE a poursuivi l'accompagnement d'une personne dans un projet de formation professionnelle. Une levée de fonds et la mobilisation de partenaires ont permis de contribuer au financement de cette formation ainsi qu'à certains besoins d'accompagnement complémentaires.
- En octobre 2025, le CIDE a fait l'objet d'une évaluation de suivi AFNOR. La note obtenue, 395/1000, correspond au niveau « Progression » du modèle, donnant droit à l'affichage du logo « Engagé RSE » délivré par AFNOR Certification. Ce niveau reste inchangé par rapport à la précédente évaluation.
- Le CIDE a servi de cadre à un programme consacré à la résilience, notamment pour la réception de dons.
- Le CIDE a poursuivi le développement de son antenne française, avec la constitution d'une équipe et l'avancement des démarches administratives.
- Le projet TKITOI, consacré à la prévention entre jeunes, a poursuivi sa phase de réflexion et de développement.
- Le CIDE a participé à un rapport soumis au Comité contre la torture de l'ONU portant sur des dysfonctionnements institutionnels allégués dans certains dossiers de parents protecteurs.
- Des travaux exploratoires ont également été menés sur plusieurs thématiques de prévention et de protection de l'enfance.
- Le CIDE a poursuivi le recueil de témoignages et d'avis d'experts concernant des faits présumés de pédocriminalité, avec transmission d'informations aux autorités judiciaires lorsque cela s'est avéré nécessaire.

III. Communication et médias

En 2025, le CIDE a renforcé sa communication publique. Un nouveau site internet a été mis en ligne en juillet 2025 et la présence du CIDE sur LinkedIn s'est développée, avec une augmentation du nombre de publications.

Le CIDE a également participé à des événements consacrés à la dignité des victimes et a préparé sa participation à un festival de sciences sociales prévu en 2026

IV. Partenariats

Le CIDE a poursuivi le développement de ses contacts associatifs et institutionnels en Suisse, en France et en Belgique. Des rencontres et premiers échanges ont notamment eu lieu avec plusieurs associations actives dans la prévention de l'inceste, la protection de l'enfance et l'accompagnement des victimes, ainsi qu'avec différents professionnels et partenaires potentiels.

Conclusion

L'année 2025 a confirmé la nécessité du travail du CIDE auprès des enfants, des victimes et des familles confrontées à des situations complexes. Le CIDE a poursuivi son action avec prudence, indépendance et exigence, en s'appuyant sur des faits documentés, des compétences pluridisciplinaires et un réseau de professionnels engagés.

Le CIDE entend continuer à développer ses projets, ses partenariats et ses actions de terrain, tout en restant fidèle à sa mission première : défendre la dignité de l'enfant et soutenir les personnes les plus vulnérables.